



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 novembre 2018 à 19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Madame Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont présents la directrice générale par intérim et la greffière adjointe.

Autres personnes présentes : le directeur du Service de police, le directeur du Service de l'urbanisme, le directeur du Service de l'environnement, la directrice des communications et relations publiques et le coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 9 octobre 2018;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 17 octobre 2018;
4. **Règlement**
 - 4.1 Règlement (2018)-A-15-11 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion et dépôt du projet de règlement;
5. **Administration**
 - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
 - 5.2 Autorisation de signature - immatriculation et transfert de véhicules;
 - 5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt;
 - 5.4 Les Habitations du Ruisseau Noir inc. - renouvellement de mandat;
 - 5.5 Office du tourisme région Mont-Tremblant inc.- nomination;
 - 5.6 Calendrier des séances 2019;
 - 5.7 Nomination d'un percepteur des amendes pour la cour municipale - Service du greffe;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'un pompier recrue - Service de sécurité incendie;
 - 6.2 Embauche temporaire de deux préposés à l'entretien et à la surveillance des patinoires;
 - 6.3 Demande de préretraite - Signature de la lettre d'entente 2018-03-CSN;
 - 6.4 Mesure disciplinaire - suspension sans traitement;
 - 6.5 Mesure disciplinaire - suspension sans traitement;
 - 6.6 Affectation intérimaire d'un hors-cadre - Direction générale;
 - 6.7 Embauche temporaire de deux préposés aux parcs - Service des travaux publics;
 - 6.8 Embauche temporaire d'un commis-secrétaire - Service du greffe;
7. **Gestion financière**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Retiré;
- 7.3 Dépôt des états comparatifs semestriels pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018;
- 7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - approbation des états financiers 2017;
- 7.5 Assurance accidents;
- 7.6 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements (2006)-91, (2007)-98, (2013)-131, (2016)-148, (2017)-153, (2017)-A-50 et (2018)-157 :
 - 7.6.1 Concordance;
 - 7.6.2 Courte échéance;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

- 9.1 Entretien des aménagements paysagers - contrat;
- 9.2 Entretien et tonte de gazon - contrat;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Autorisation d'événements;
- 11.2 Logiciel Sport-Plus - contrat.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA18 11 262

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en ajoutant avant les premiers points, la présentation du Guide du Citoyen et celle des résultats du sondage sur le cannabis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA18 11 263

3.1 Séance ordinaire du 9 octobre 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 9 octobre 2018, tel que déposé.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 11 264

3.2 Séance extraordinaire du 17 octobre 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 octobre 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA18 11 265

4.1 Règlement (2018)-A-15-11 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement- avis de motion et dépôt du projet de règlement

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis de motion est donné et le projet de règlement (2018)-A-15-11 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement est déposé séance tenante par monsieur François Marcoux.

L'objet de ce règlement vise à introduire des restrictions relatives à l'usage du cannabis et l'application de la sanction pénale en cas de contravention.

5. Administration

CA18 11 266

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 11 267

5.2 Autorisation de signature - immatriculation et transfert de véhicules

CONSIDÉRANT QU' à diverses occasions, la Ville doit acquérir ou disposer de véhicules routiers aux fins de l'exercice des compétences d'agglomération ou locales;

CONSIDÉRANT QUE pour compléter les transactions et changements de la flotte de véhicules, la Ville doit nommer un ou des représentants pour agir en son nom auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

ET RÉSOLU QUE les personnes suivantes soient autorisées à agir et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis par Société de l'Assurance Automobile du Québec pour l'immatriculation ou le transfert de ses véhicules routiers, à savoir :

- M. Benoit Dubois, contremaître;
- M. Pascal Proulx, contremaître;
- M. Hugo Ladouceur, magasinier;
- Mme France Émond, adjointe administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 11 268

5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil dont la proclamation a eu lieu le 6 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 11 269

5.4 Les Habitations du Ruisseau Noir inc. - renouvellement de mandat

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de madame Julie Godard et de monsieur Normand Létourneau au conseil d'administration de Les Habitations du Ruisseau Noir inc., pour une période de 2 ans soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 11 270

5.5 Office du tourisme région Mont-Tremblant inc. - nomination

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de remplacer le directeur général pour représenter la Ville sur le conseil d'administration de l'Office du tourisme région Mont-Tremblant inc.;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE nommer le directeur du Service de développement économique, à titre d'administrateur sur le conseil d'administration de l'Office de tourisme région Mont-Tremblant inc. en remplacement du directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 11 271

5.6 Calendrier des séances 2019

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU QUE pour l'année 2019, les séances ordinaires du conseil d'agglomération aient lieu à 19 h et selon le calendrier suivant, lequel sera diffusé sur le site Internet de la Ville et fera l'objet d'un avis public :

Lundi, 21 janvier
Lundi, 11 février
Lundi, 11 mars
Lundi, 8 avril
Lundi, 13 mai
Lundi, 10 juin
Lundi, 15 juillet
Lundi, 12 août
Lundi, 9 septembre
Mardi, 15 octobre
Lundi, 11 novembre
Lundi, 16 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 11 272

5.7 Nomination d'un percepteur des amendes pour la cour municipale - Service du greffe

CONSIDÉRANT QUE l'article 322 du *Code de procédure pénale* (L. R. Q., c. C-25.1) prévoit que le ministre de la justice désigne les personnes qui agissent à titre de percepteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE demander au ministre de la Justice de désigner madame Geneviève Telmosse, à titre de perceptrice des amendes pour la cour municipale du Service du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA18 11 273

6.1 Embauche d'un pompier recrue - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le départ d'un pompier et la vacance du poste à combler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Kimberly Meyer

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Gabriel Séguin, à titre de pompier recrue pour le Service de sécurité incendie à compter du 26 novembre 2018, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec (section locale Mont-Tremblant).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 11 274

6.2 Embauche temporaire de deux préposés à l'entretien et à la surveillance des patinoires

CONSIDÉRANT le besoin du Service des travaux publics pour effectuer, durant la saison hivernale 2018-2019, la surveillance et l'entretien des patinoires;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de messieurs Marius Gallant et Serge St-Denis, à titre de préposés à l'entretien et à la surveillance des patinoires au Service des travaux publics pour une période maximale de 15 semaines, débutant au plus tôt le 10 décembre 2018, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 11 275

6.3 Demande de préretraite - Signature de la lettre d'entente 2018-03-CSN

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de préretraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Joël Charbonneau
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2018-03-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant afin de procéder à la demande de préretraite de l'employé portant le numéro 30, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 11 276

6.4 Mesure disciplinaire - suspension sans traitement

CONSIDÉRANT le résultat de l'enquête administrative ADM 2018-35;

CONSIDÉRANT l'état du droit;

CONSIDÉRANT la gravité du manquement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Joël Charbonneau
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE suspendre sans traitement l'employé portant le numéro 1044 pour une période de vingt-quatre (24) heures de travail à être appliquée au moment jugé opportun par la direction du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 11 277

6.5 Mesure disciplinaire - suspension sans traitement

CONSIDÉRANT le résultat de l'enquête administrative ADM 2018-41;

CONSIDÉRANT le résultat de l'enquête administrative ADM 2018-43;

CONSIDÉRANT l'état du droit;

CONSIDÉRANT la gravité du manquement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Joël Charbonneau
Appuyé par monsieur François Marcoux



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

ET RÉSOLU DE suspendre sans traitement l'employé portant le numéro 180 pour une période de deux (2) quarts de travail de douze (12) heures à être appliquée au moment jugé opportun par la direction du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 11 278 6.6 Affectation intérimaire d'un hors-cadre - Direction générale

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU QUE la directrice générale adjointe, madame Julie Godard, occupe la fonction de directrice générale par intérim pour une période indéterminée et qu'une rémunération lui soit versée pour l'ensemble des tâches et des responsabilités majeures attribuables à la fonction de directeur général qui se traduit par une augmentation salariale temporaire de dix pour cent (10 %) de son salaire et ce, rétroactivement au 19 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 11 279 6.7 Embauche temporaire de deux préposés aux parcs - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les travaux requis pour l'installation des décorations d'hiver;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de messieurs Benoit Émond et Philippe Giroux, à titre de préposés aux parcs au Service des travaux publics, pour la période du 19 au 30 novembre 2018 pour la préparation et l'installation des décorations d'hiver dans divers secteurs de la Ville, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 11 280 6.8 Embauche temporaire d'un commis-secrétaire - Service du greffe

CONSIDÉRANT le volume de travail administratif au Service du greffe incluant celui de la cour municipale qui en fait partie;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de greffier à la cour municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Geneviève Telmosse, à titre de commis-secrétaire au Service du greffe à raison de quatre (4) jours par semaine à compter du 6 novembre 2018, et ce, jusqu'au 21 décembre 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 novembre 2018

7. Gestion financière

CA18 11 281

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2018 au montant de 295 460 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA18 11 282

7.3 Dépôt des états comparatifs semestriels pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018

CONSIDÉRANT l'obligation faite au trésorier en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE prendre acte du dépôt par le trésorier par intérim des deux états comparatifs dont l'un compare les revenus et dépenses de l'exercice courant en date du 30 septembre 2018 avec celui de l'exercice 2017 pour la même période et l'autre compare les revenus et dépenses en date du 30 septembre 2018 avec le budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Pierre Labonté.

CA18 11 283

7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - approbation des états financiers 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a pris note des états financiers présentés par l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, tels qu'audités par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' approuver les états financiers audités de l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 totalisant un déficit de 109 352 \$;

DE contribuer à l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour une somme additionnelle de 315,22 \$ (poste budgétaire 02-520-00-971), représentant 10 % du déficit réalisé moins le montant de 10 620 \$ déjà versé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 11 284

7.5 Assurance accidents

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 12 de l'entente collective de travail avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec (section locale Mont-Tremblant), les pompiers doivent



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

bénéficiaire d'une assurance indemnité pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant tient également à offrir une protection d'assurance aux élus pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance accidents ne fait pas partie des assurances de dommages de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accorder le contrat d'assurance accidents à BFL Canada Risques et Assurances inc. pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 1^{er} novembre 2019, au coût de 2 735 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements (2006)-91, (2007)-98, (2013)-131, (2016)-148, (2017)-153, (2017)-A-50 et (2018)-157

CA18 11 285

7.6.1 Concordance

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 7 908 000 \$;

CONSIDÉRANT les règlements d'emprunts suivants et les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunt	Description	Montant
(2006)-91	Construction de trottoirs sur les chemins de la Forêt et des Sous-Bois	6 600 \$
(2007)-98	Construction de trottoirs sur les rues Charbonneau, Lafleur, Mercier et boulevard du Docteur-Gervais (ancienne rue Lavallée)	90 700 \$
(2013)-131	Prolongement et réfection de la rue Vaillancourt	1 580 700 \$
(2016)-148	Réalisation de travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux	1 060 000 \$
(2017)-153	Réfection de trottoirs	345 000 \$
(2017)-A-50	Réalisation de travaux de réfection, de pavage et de mise à niveau du chemin du Village et d'une portion de l'accotement du chemin du Lac-Tremblant-Nord	875 000 \$
(2018)-157	Mise à niveau de ponceaux du Ruisseau Clair et l'aménagement d'un stationnement public	3 950 000 \$

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de l'émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut modifier un règlement, par résolution, lorsque cela n'augmente pas la charge des contribuables;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

- QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 7 908 000 \$;
- QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 décembre 2018;
- QUE ces obligations soient immatriculées au nom des Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;
- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier par intérim à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinées aux entreprises »;
- QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : la Caisse Populaire Desjardins de Mont-Tremblant, 470 rue Charbonneau, Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H4;
- QUE les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
- QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (R.L.R.Q., c. D-7);
- QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier par intérim. La Ville de Mont-Tremblant, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Pierre Labonté.

CA18 11 286

7.6.2 Courte échéance

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 908 000 \$, effectué en vertu des règlements (2006)-91, (2007)-98, (2013)-131, (2016)-148, (2017)-153, (2017)-A-50 et (2018)-157, la Ville de Mont-Tremblant émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Tableau combiné terme de 5 ans - Financement N° 31 - 7 908 000 \$

- **cinq (5) ans** (à compter du 19 décembre 2018) en ce qui a trait aux amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros (2006)-91, (2007)-98, (2013)-131, (2016)-148, (2017)-153, (2017)-A-50 et (2018)-157, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 novembre 2018

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA18 11 287

9.1 Entretien des aménagements paysagers - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire procéder à l'entretien des aménagements paysagers sur son territoire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public sur le SÉAO pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total Incluant les options (taxes en sus)
Créations Aqua Terra inc.	399 400 \$
Paysagistes Northland	435 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU d'octroyer à Créations Aqua Terra inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'entretien des aménagements paysagers municipaux sur son territoire pour l'année 2019, au montant de 129 900 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), auquel peut s'ajouter les montants relatifs aux options de renouvellement pour deux années supplémentaires, le tout conformément aux conditions décrites à l'intérieur des documents d'appel d'offres TP-2018-35 et répartis comme suit :

- Année 2020 - 132 800 \$, taxes en sus;
- Année 2021 - 136 700 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 11 288

9.2 Entretien et tonte de gazon - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire procéder à l'entretien et à la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts municipaux et qu'à cette fin le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public sur le SÉAO dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total Incluant les options (taxes en sus)
Hortilux paysagement inc.	273 152,16 \$
Les entreprises Bergeron Mineau inc.	312 765,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'octroyer à Hortilux paysagement inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'entretien et de tonte de gazon dans les parcs et espaces verts municipaux pour l'année 2019 au montant de 91 050,72\$ taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), auquel peut s'ajouter les montants relatifs aux options de renouvellement pour deux années supplémentaires, le tout conformément aux conditions décrites à l'intérieur des documents d'appel d'offres TP-2018-36 et répartis comme suit :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

- Année 2020 - 91 050,72\$ taxes en sus;
- Année 2021 - 91 050,72\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA18 11 289

11.1 Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Organisme	Activité	Date	Lieu
Ville de Mont-Tremblant	Parade du père Noël	1 ^{er} décembre 2018	Du 754 au 1145, rue de Saint-Jovite
Société Alzheimer Laurentides	Marche pour l'Alzheimer	26 mai 2019	Territoire de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et stationnement de l'hôtel de ville au 1145, rue de Saint-Jovite

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 11 290

11.2 Logiciel Sport-Plus - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir aux résidents de l'agglomération de Mont-Tremblant la possibilité de se procurer la carte Vivre Mont-Tremblant à plusieurs endroits et qu'il y a lieu d'étendre à tous ses départements et services un accès aux données de cette carte;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pour objectif d'acquérir une solution logicielle clé en main qui lui permettra, à partir de liens entre toutes les applications qui utiliseront la carte Vivre Mont-Tremblant, de gérer les privilèges reliés à la carte Vivre Mont-Tremblant, et ce, différemment selon le statut de la personne;

CONSIDÉRANT les informations reçues du Service de la technologie de l'information en conformité avec l'article 6 de la *Politique de gestion contractuelle de la Ville* et la *Politique d'achat local*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'octroyer à la société Logiciels Sport-Plus inc. un contrat pour la fourniture d'une solution logicielle clé en main, pour une durée de 2 ans à compter de sa signature, pour un montant de 11 000 \$ par année, soit un montant total de



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

22 000\$ taxes en sus (poste budgétaire 02-701-70-529), tel que substantiellement présenté, notamment :

- Les services et les biens fournis comprennent entre autres l'acquisition, la configuration, l'implantation et l'utilisation du logiciel-service Sport-Plus pour 15 sessions concurrentes, la compatibilité avec les applications de PG Solutions et Symphonie et un service d'entretien, de support et d'évolution de la solution logicielle;
- En fonction de la demande de la Ville, une banque d'heures en formation pour un montant maximal de 1 200\$, taxes en sus;
- La société se porte garante envers la Ville qu'elle détient tous les droits d'auteur sur la solution logicielle implantée et les licences concédées et s'engage à indemniser et à prendre fait et cause pour la Ville advenant tout recours, poursuite, réclamation ou demande de la part de toute personne relativement à cette garantie;

Le tout étant conditionnel à l'obtention de l'autorisation de chacun des propriétaires de ces applications pour établir les ponts nécessaires à l'entière fonctionnalité du logiciel-service Sport-Plus, et ce, sans frais supplémentaires pour la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

18. Deuxième période de questions

Une question est posée.

CA18 11 291

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Louise Boivin, avocate et OMA
Greffière adjointe

